



COVID-19

MESURES SANITAIRES
POUR LE CHANTIER DE BÉNÉVOLES
DE LA TURMELIÈRE, LIRÉ
(MAINE-ET-LOIRE, PAYS DE LA LOIRE)

ASSOCIATION C.H.A.M
CHANTIERS HISTOIRE ET ARCHITECTURE MÉDIÉVALES

*UN ENGAGEMENT ACTIF EN
FAVEUR DU PATRIMOINE*

ÉTÉ 2020

Notre association, C.H.A.M (Chantiers Histoire et Architectures Médiévales), organise depuis 1980 des chantiers de bénévoles et chantiers école de volontaires afin de préserver le patrimoine bâti tout en répondant à des objectifs d'éducation populaire : apprentissage de techniques, formation, sensibilisation des publics aux enjeux et métiers du patrimoine... Ces chantiers ont lieu en métropole, en Outre-mer et à l'étranger, et sont ouverts à tous, sans distinction et sans nul besoin de formation préalable.

Ces chantiers sont aussi des moments de convivialité et d'épanouissement pour les bénévoles et volontaires : pour beaucoup il s'agit d'une première expérience de vie en collectivité et de travail d'équipe, et ces séjours leur permettent de rencontrer de nouvelles personnes, connaître de nouvelles expériences...

C'est pourquoi, malgré la situation actuelle, nous avons choisi, avec l'accord de nos partenaires, de maintenir nos chantiers de bénévoles pour l'été 2020. Cependant, pour que cela se fasse dans des conditions optimales de sécurité, nous avons mis en place un certain nombre de règles concrètes à respecter par tous les membres de l'équipe, bénévoles et encadrant.e.s, sur le chantier et durant les moments de vie collective. Ces règles sont regroupées dans ce document de façon claire et concise, à utiliser en complément des documents et supports graphiques fournis par les organes gouvernementaux ; elles assurent que toutes les précautions ont été prises pour que toute personne impliquée (salarié.e.s, bénévoles) soit en sécurité tout au long du séjour.

Ces mesures sont à la fois simples et contraignantes pour tous et toutes ; elles font appel à la responsabilité de chacun.e pour que chacun.e soit en sécurité tout au long du séjour.

SOMMAIRE

SENSIBILISATION AU VIRUS ET AUX RÈGLES À RESPECTER	01
MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE	02
SUR LE CHANTIER	03
LA VIE COLLECTIVE	04
LE LOGEMENT	
LES REPAS	
LES COURSES	
LES ACTIVITÉS	
MESURES EN CAS DE SUSPICION DE COVID	05
ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU CHANTIER DE LA TURMELIÈRE	06

En amont du chantier, une sensibilisation sera faite auprès de l'équipe encadrante.

Dans chaque équipe, un.e référent.e Covid sera désigné.e chaque semaine, qui sera chargé.e de vérifier que les règles sanitaires sont appliquées, et, le cas échéant, de les faire respecter.

Au début du chantier, les bénévoles seront sensibilisé.e.s au Covid et aux règles générales de sécurité, au travers de rappels, par l'équipe encadrante :

- > qu'est-ce que le Covid ?
- > quels sont ses symptômes ?
- > comment se transmet-il ?
- > les gestes barrières.

Ces rappels seront faits à partir de la documentation officielle mise à disposition par le gouvernement et l'OMS.

De plus, des affiches provenant de ces mêmes sources seront mises en place dans les lieux de vie collective et sur le chantier, afin de toujours avoir, de façon claire et concise, les principaux éléments à retenir afin de garantir la sécurité de chacun.e.

MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE

- > Se distancier d'**au moins un mètre** ; quand c'est impossible, porter un masque (personnel ou fourni par l'association).
- > Privilégier, autant que possible, les **espaces extérieurs**, ouverts, bien aérés.
- > Se **laver les mains** :
 - mise à disposition de savons liquides ou gels hydroalcoolique ;
 - séchage des mains avec essuie-mains en papier à usage unique ;
 - jeter l'essuie-tout dans la poubelle dédiée.
- > Les **poubelles** :
 - poubelles dédiées aux essuie-tout, mouchoirs, masques, gants..., fermées et à pédale, dans la cuisine, et les sanitaires, près des lavabos
 - vider ces poubelles toutes les 24 h en emballant le sac dans un deuxième sac poubelle.
- > Nettoyage régulier des **surfaces et des lieux collectifs** (tables, poignées, interrupteurs...) (deux fois par jours).
- > Mise à disposition de lingettes désinfectantes et gel hydroalcoolique pour le nettoyage des **équipements individuels** (lunettes, téléphones, enceintes, chargeurs...).
- > Ne jamais toucher ou manipuler un **objet** appartenant à une tierce personne ; si nécessaire, se laver les mains avant de le manipuler, le désinfecter ensuite, puis se laver à nouveau les mains.
- > Mise à disposition de produits désinfectants dans les **toilettes et les douches** : à utiliser à chaque utilisation.
- > **Aération** régulière des pièces fermées (deux fois par jours), pendant quinze minutes.

- > Arrivée et départ **différés** du chantier, en groupes décalés de 30 minutes, afin de garantir les distances de sécurité pendant l'installation des postes de travail, la récupération du matériel, le rangement etc ;
- > Délimitation de la **zone de chantier** par des rubalises et affichages, afin que personne étranger à l'équipe ne puisse contaminer la zone ;
- > Organisation des **postes de travail** de manière à respecter une distance d'au moins 1,5 m entre chaque personne ;
- > Port des **équipements de protection** fournis par l'association : lunettes de sécurité, masques, gants ;
- > Désinfection quotidienne des **outils** et du matériel, avant et après la journée de chantier ;
- > Lavage quotidien de leurs **gants** par les bénévoles ; marquage des gants afin que chacun.e ait sa paire et en soit responsable (deux paires de gants par bénévole à cause du temps de séchage chaque jour) ;
- > Mise à disposition de **solutions hydroalcooliques et lingettes désinfectantes** ; lavage des mains en arrivant sur le chantier et en le quittant, ainsi qu'avant et après chaque pause ;
- > Présence d'une **poubelle** dédiée aux masques, lingettes souillées etc, fermée et à pédale, à vider à la fin de chaque journée de chantier en emballant le sac dans un deuxième sac poubelle ;
- > Utilisation de **gourdes personnelles** ou de bouteilles marquées afin que chacun.e ait la sienne et en soit responsable.

LA VIE COLLECTIVE

LE LOGEMENT

- > L'hébergement se fait en chambre **individuelle** ou en tente individuelle ; dans le cas de dortoirs collectifs, les lits sont espacés de 1,50 m minimum ;
- > Possibilité de **laver** les draps et sacs de couchage une fois par semaine ;
- > Nettoyage des espaces sanitaires (douches et toilettes) après chaque utilisation.

LES REPAS

- > L'accès à la cuisine, aux réfrigérateurs et aux réserves est **réservé** aux personnes chargées de la préparation des repas et de la vaisselle ; celles-ci se lavent les mains avant et après la préparation du repas et avant et après la vaisselle ;
- > Un **rappel** des préconisations et gestes barrières à respecter est effectué à chaque préparation de repas par l'encadrant.e en charge de l'équipe repas ;
- > **Lavage des mains** en arrivant à table et en sortant de table ;
- > Une **distance** d'au moins 1 m est mise en place entre les personnes, sans vis-à-vis ; si besoin par manque de place, les repas sont organisés en deux services décalés ;
- > Une personne est désignée pour effectuer le **service** ;
- > Pour le déjeuner : privilégier les **pique-niques** sur le lieu du chantier.

LES COURSES

- > Les **encadrant.e.s** font les courses seul.e.s, sans bénévoles ;
- > Éviter les heures **d'affluence** ;
- > Port du **masque** obligatoire ;
- > **Rangement** des courses par la personne en charge ;
- > Retrait immédiat des **emballages** superflus.

LES ACTIVITÉS

- > En voiture : port du **masque** obligatoire ;
- > Lavage des **mains** en entrant et en sortant du véhicule ;
- > **Désinfection** des véhicules deux fois par semaine ;
- > Chaque véhicule a un **conducteur attitré**, qui garde les clés du véhicule ; en cas de changement de conducteur, désinfecter le véhicule avant et après usage ;
- > Privilégier les sorties en **plein-air**.

Chaque chantier est équipé d'un thermomètre frontal permettant de vérifier la température en cas de doute.

En cas de suspicion de Covid chez l'un.e des membres de l'équipe, participant.e ou encadrant.e, le protocole respecté sera le suivant, en accord avec les mesures préconisées par le gouvernement et les agences de santé publique :

- > isolement de la personne dans une pièce pouvant être aérée, à proximité de toilettes réservées ; si possible, réserver aussi une douche pour la personne ;

- > surveillance de cette personne par un.e encadrant.e référent.e chargée de tenir au courant de l'évolution de son état le ou la directeur.rice du chantier ; prendre régulièrement la température frontale, surveiller et rassurer le ou la malade ; l'hydrater si besoin, et, si la fièvre est supérieure à 38,5°, la traiter avec au maximum 1g de paracétamol, après avoir vérifié l'absence d'allergie et avec l'accord éclairé du ou de la malade ;

- > préparer la communication avec le médecin : nom, prénom, âge, fiche sanitaire, adresse, symptômes observés ;

- > prise de contact avec un médecin à proximité du lieu du séjour (ou appel du 15 en cas d'absence de réponse de médecins et à partir de 20h) puis respect des préconisations médicales (réalisation ou non d'un test sur la personne et le reste de l'équipe, mise en quarantaine ou non du reste de l'équipe...) ;

- > faire la liste des sujets contacts, avec numéros de téléphone et adresses ;

- > tenir un bagage minimum prêt pour le malade ;

- > selon avis médical, le ou la personne peut être amenée à quitter le chantier, dans des conditions de sécurité optimales, afin de garantir une quarantaine plus efficace et de préserver le reste du groupe ;

- > prise de contact avec le médecin traitant ;

- > prise de contact avec la famille ou les tuteurs.rices légaux.ales, puis avec le président de l'association.

ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU CHANTIER DE LA TURMELIÈRE, LIRÉ

LIEU D'HÉBERGEMENT : stade de foot de Liré



- Espace dédié aux tentes
- Espace extérieur de restauration (couvert, éclairé)
- Cuisine
- Espace de vie collective
- Espace de stockage
- V Vestiaire collectif
- Va Vestiaire arbitre (1 douche + 1 sanitaire)
- D Douche commune à 2 vestiaires collectifs
- S Sanitaire (2 cabines)
- Sh Sanitaire (1 cabine)
- <> Entrées et portes de communication

- > Il est possible de **se laver les mains** avec de l'eau et du savon : dans la cuisine, dans l'espace de vie collective, dans les sanitaires ; des gels hydroalcooliques seront aussi mis à disposition dans chacune de ces pièces, ainsi que sur la table où les repas sont pris et dans les vestiaires ; des paquets de lingettes désinfectantes seront aussi mis à disposition dans chaque pièce ;
- > Lors de la préparation des repas, la **cuisine** est réservée à l'équipe en charge ; elle sert aussi au déchargement des courses, qui seront posées sur les tables à disposition ayant été préalablement désinfectées et qui doivent être redésinfectées par la suite, et au lavage des mains en dehors des temps de préparation de repas ; tout objet utilisé dans la cuisine doit impérativement être désinfecté après usage ;
- > Pour les repas au camp, deux **services** seront mis en place afin de respecter les distances.
- > Le **passage** entre la cuisine, l'espace de stockage et l'espace de vie collective est réservé à l'approvisionnement des repas et au rangement des courses, et ne doit pas être emprunté en dehors de ces conditions particulières ;
- > Les **portes** seront aux maximum laissées ouvertes, afin de limiter la manipulation des poignées : les portes de la cuisine, de l'espace de vie collective quand nous sommes présents sur le camp et que la météo le permet, et les portes de communication entre la cuisine, l'espace de stockage et l'espace de vie collective, qui peuvent toujours être laissées ouvertes ;
- > Pour les moments de détente et de vie collective, si la météo le permet, privilégier les **espaces extérieurs** (espace de restauration couvert, terrain stabilisé) ; en cas d'utilisation des tables de restauration, elles doivent être désinfectées avant et après chaque usage ;
- > 1 seule personne sera responsable des **clés** et les manipulera ; en cas de changement, les désinfecter ;
- > Les **chargeurs** de téléphones, enceintes etc seront branchés dans l'espace de vie collective ; les bénévoles seront invités à laisser leur chargeur sur place, branché, afin de limiter les manipulations d'objet et de ne pas manipuler les multiprises ou le chargeur d'une autre personne ;
- > Il est interdit d'aller dans les **tentes** des autres personnes, de se regrouper dans les tentes ;
- > Le campement dispose de trois cabines **sanitaires** communes, dont deux dans le même espace ; celles-ci seront dévolues au genre le plus nombreux, et la troisième cabine au genre le moins nombreux ; elles devront être nettoyées après chaque utilisation ;
- > Le campement dispose de 2 ensembles de **vestiaires collectifs**, chaque ensemble étant lui-même composé de 2 vestiaires collectifs communiquant avec des douches communes ; un des deux ensembles sera destiné aux bénévoles filles, l'autre aux bénévoles garçons ; chaque bénévole se verra attribuer une des douches et un emplacement dans le vestiaire ; les douches se prenant individuellement, la porte du vestiaire sera fermée mais les portes de communication internes seront laissées ouvertes pour éviter les manipulations ;
- > Les encadrants utiliseront le **vestiaire arbitres** de gauche, les encadrantes le vestiaire arbitre de droite ;
- > Chacun.e doit stocker ses **chaussures** (de chantier et autres) dans son espace personnel : devant ou dans sa tente ; les chaussures de chantier sont interdites dans les espaces communs (cuisine, espace de vie collective, vestiaires).

CHANTIER : vestiges du château de La Turmelière



-  Bétonnière et stockage des matériaux (sable, chaux)
-  Espace de repos et pique-nique (zone ombragée ; extensible au reste du site)
-  Zone principale du chantier
-  Stockage des outils et glacières (dans la chapelle)

- > La chapelle est un espace de stockage et de passage ; ne jamais être plus de 2 dans cet espace et ne pas y rester au-delà du temps nécessaire pour récupérer ce dont on a besoin ;
- > Les zones de chantier (cf plan ci-dessus) correspondent à des espaces définis et doivent être respectés, chacun.e étant affecté à une zone à son arrivée sur le chantier ;
- > Bétonnière : 3 personnes désignées chaque jour ou chaque demi-journée ; les outils sont désinfectés en cas de changement ; 1 personne pour les seaux de sable, 1 personne pour les seaux de chaux et la manipulation de la bétonnière, 1 personne pour la brouette ;
- > Sur l'échafaudage : 3 personnes par étage ; l'échafaudage sera modifié au fur et à mesure du chantier, l'élévation présentée ci-dessous est un exemple de répartition (1 pastille = 1 personne) ;
- > L'espace pique-nique défini peut être adapté selon l'espace nécessaire et l'exposition au soleil ;
- > Au retour du chantier : retrait des chaussures de chantier puis lavage des mains dans les divers espaces disponibles (cf. partie précédente sur l'hébergement).

